



Protégé

A B C Une fois rempli

An English version will be provided upon request

N° du dossier
21301-18-2703934

DEMANDE DE SOUMISSION

La loi sur la protection des renseignements personnels s'applique à tous les renseignements personnels consignés par le soumissionnaire, sous quelque forme que ce soit, relativement aux services rendus en vertu du présent contrat.

Date limite (AAAA-MM-DD)	Heure	Titre du projet
2017-10-19	14h00	Modification aux clôtures intérieures
Numéro de la soumission	Numéro de projet	Emplacement des travaux
21301-18-2703934	320-3603	Établissement Centre fédéral de formation

Description des travaux

Effectuer les travaux, tel que mentionné dans les plans et les devis, datés du 18 septembre 2017, qui font partie intégrante de cette invitation en fournissant la main-d'œuvre qualifiée, l'expertise, les matériaux, le transport, l'outillage, l'équipement, les accessoires et toutes autres fournitures ou connaissances nécessaires à l'exécution des travaux.

Veillez prendre note des instructions aux soumissionnaires à la page 2.

À compter de la date d'adjudication du contrat, les travaux devront être achevés au plus tard le

2017-12-15

Pour de l'information supplémentaire Émis par		Titre	Date (AAAA-MM-DD)
Karine Clément		Agente régionale int. approvisionnements et contrats	2017-09-25
N° de téléphone		Courriel	
450-661-9550, poste 3214		Karine.clement@csc-scc.gc.ca	



INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite obligatoire des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Période de validité des soumissions
- IP07 Documents de construction
- IP08 Négociations
- IP09 Réception des soumissions
- IP10 Conditions obligatoires
- IP11 Enquête sécuritaire
- IP12 Avis de la Construction du Québec
- IP13 Évaluation du rendement de l'Entrepreneur
- IP14 Modalités et conditions générales
- IP15 Autres

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- (a) Demande de soumission;
- (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
- (c) Instructions générales aux soumissionnaires **R2710T** (2017-04-27);

L'instruction générale IG08 du document R2710T, Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission ne s'applique pas à ce processus. Un cautionnement de soumission n'est donc pas requis.

- (d) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- 2) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la présente par un titre, un numéro et une date sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous>

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à la demande de soumission - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'**IG15 des Instructions aux soumissionnaires R2710T** (2017-04-27), toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins **trois (3) jours civils** avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.

Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'autorité contractante dont le nom figure à la demande de soumission - Page 1. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire pourrait voir sa soumission rejetée.



IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

Prière de noter qu'il y aura une visite des lieux le 11 octobre 2017, à 9h00. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à l'établissement Centre fédéral de formation, Bâtiment 29 situé au 6099 boul. Levesque Est, Laval (Québec) H7C 1P1.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'**IG10 des Instructions générales aux soumissionnaires R2710T** (2017-04-27). Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 450-664-6615.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Une lettre officielle vous sera acheminée par courrier afin de vous informer du nom de l'entreprise choisie ainsi que du montant total.

IP06 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la « Section » SA04 du **Formulaire de soumission et d'acceptation**. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP06 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP06 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu **des Instructions générales aux soumissionnaires R2710T** (2017-04-27).

IP07 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, un ensemble de documents de construction (plans et devis) sur papier, signés et scellés, sera fourni au soumissionnaire retenu. Des ensembles supplémentaires, jusqu'à concurrence de **1**, seront fournis sans frais à la demande du soumissionnaire. Il incombera au soumissionnaire d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP08 NÉGOCIATIONS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction :
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres; ou



- (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de L'IG10 des **Instructions générales aux soumissionnaires R2710T** (2017-04-27), attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; ou
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
- b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres; ou
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG10 des **Instructions générales aux soumissionnaires R2710T** (2017-04-27), attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; ou
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1) a) (iii) ou 1) b) (iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1) a) (iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1) a) (i) ou 1) a) (ii).

IP09 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Cet appel d'offre n'est pas une ouverture publique.

Les soumissions par courrier, messagerie, livraison ou courriel à l'adresse suivante:

GEN-QUE307SOUMISSIONS@CSC-SCC.GC.CA (limite de 10MB) seront reçues au bureau de réception des soumissions jusqu'à l'heure et à la date limite à l'endroit suivant:

Service correctionnel du Canada
Division, Ressources matérielles
250, Montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5
Téléphone : 450-661-9550, poste 3223

POUR LA LIVRAISON, LES HEURES SONT DE 8H00 À 12H00 ET DE 13H00 À 15H30.

Les informations suivantes devront être inscrites sur l'enveloppe de soumission :

- N° de la soumission : **21301-18-2703934**
- Nom de l'autorité contractante : **Karine Clément**
- Date de fermeture : **Le 19 octobre 2017 à 14h00**

N.B. Le Service correctionnel du Canada (SCC) ne remboursera pas les coûts engagés par les soumissionnaires pour préparer leurs soumissions.

SOUMISSIONS DÉPOSÉES EN RETARD : Le SCC retournera, sans les décacheter, les soumissions déposées après la date et l'heure précisées pour la clôture de la Demande de soumission (DDS).



IP10 CONDITIONS OBLIGATOIRES

Les documents suivants doivent OBLIGATOIREMENT accompagner votre soumission. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire verra sa soumission rejetée.

- **Formulaire de soumission et d'acceptation rempli et signé (pages 8, 9 et 10).**

Dans le but d'assurer l'uniformité, la transparence et l'équité dans l'évaluation de nos soumissions, le soumissionnaire est tenu d'obtenir le document d'appel d'offres via le système d'appel d'offres public « Achats et Ventes » sur le site www.achatsetventes.gc.ca afin que sa soumission soit recevable. Ce service est gratuit.

IP11 ENQUÊTE SÉCURITAIRE

L'Entrepreneur doit remettre à l'Agente contractuelle, Mme Karine Clément, le ou les formulaires de renseignements pour enquête sécuritaire SCC-1279 ci-joint et une copie du permis de conduire, pour toutes les personnes qui assisteront à la visite, **y compris les sous traitants**. Les formulaires devront être reçus **au plus tard le 2 octobre 2017** à par courriel karine.clement@csc-scc.gc.ca.

Prendre note que tous les employés et sous-traitants qui auront à exécuter les travaux feront également l'objet de la même enquête sécuritaire et devront compléter le formulaire précité.

IP12 AVIS COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Sans restreindre les exigences des Conditions générales faisant partie du présent document, le soumissionnaire retenu devra **acheminer au bureau le plus près de la Commission de la Construction du Québec (CCQ)** l'information telle que décrite ci-dessous dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date d'émission du contrat.

Commission de la Construction du Québec

Directeur

Direction de la coordination stratégique des opérations

8485, Christophe-Colomb

Montréal (Québec) H2M 0A7

Tél. : 514-341-7740, poste 6477

Télé. : 514-736-6739

Courriel : Francine.Labbee@ccq.org

L'information acheminée devra comprendre, sans s'y limiter, à :

- Numéro d'identification du contrat;
- Nom de l'Entrepreneur;
- Description du travail;
- Lieu d'exécution des travaux;
- Période du contrat;
- Fixation des prix (taux horaires, rég. et supp.).

Ou une copie complète du contrat.

Le Ministère se réserve le droit de vérifier l'application de cette exigence. Dans l'éventualité où l'Entrepreneur aurait omis et refuserait d'acheminer ladite information, il pourra en résulter l'annulation du contrat.

IP13 ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR

Rapport d'évaluation du rendement de l'Entrepreneur :

Les soumissionnaires doivent noter que le Ministère évaluera le rendement de l'Entrepreneur pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation se fondera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de la santé/sécurité sur le chantier et la gestion générale des travaux de l'Entrepreneur



par rapport au niveau d'effort exigé de la part des employés du Ministère dans l'administration du contrat. Si le rendement de l'Entrepreneur est jugé insatisfaisant, les droits lui permettant de présenter des soumissions dans le cadre des travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment.

Un rapport d'évaluation du rendement dûment rempli, sera envoyé à l'Entrepreneur à l'achèvement des travaux pour tous les projets.

L'Entrepreneur pourrait perdre indéfiniment son droit de soumissionner s'il reçoit :

- 1) une cote de 5 ou moins à l'un des critères d'évaluation; ou
- 2) une cote globale de rendement se situant entre 30 et 50, à deux reprises.

IP14 MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes.

Conformément à la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, L.C., 1996, ch 16, les conditions générales, ainsi que les clauses qui sont signalées dans ce document par le titre, le numéro et la date, sont incorporées par la présente et font partie intégrante du présent document comme si elles y étaient reproduites au complet, et sont assujetties à toute autre condition expresse énoncée dans la présente.

Sont intégrées par renvoi dans les documents de soumission et les documents contractuels et en font partie intégrante, les conditions suivantes:

- a) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli en bonne et due forme;
- b) Plans et devis;
- c) Conditions générales;

(i) CG1	Dispositions générales	R2810D	(2017-08-17);
(ii) CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
(iii) CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
(iv) CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
(v) CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
(vi) CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
(vii) CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
(viii) CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
(ix) CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26)
(x) CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12)
- d) Conditions d'assurance G2001C (2014-06-26);
Nous acceptons également l'assurance parapluie (Umbrella) jusqu'à concurrence de 5 millions.
- e) Conditions supplémentaires;
- f) Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6 R2950D (2015-02-25);
- g) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction;
- h) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- i) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et le soumissionnaire avant l'acceptation de la soumission; et
- j) Toute modification au document du contrat qui est apportée conformément aux Conditions générales.

Le guide des CUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous>

Note : Si deux ou plusieurs soumissions recevables ont le même plus bas prix, la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas et présentant la date de livraison la plus proche sera recommandée pour l'attribution d'un contrat. Si désistement après l'octroi du contrat, nous passerons au suivant soumissionnaire.



Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction sont intégrées par renvoi et est disponible au site Web: http://www.hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

La langue des documents du contrat sera celle du formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Politique antitabac : Conformément à la politique du Gouvernement du Canada qui interdit l'usage du tabac dans les locaux du gouvernement, l'Entrepreneur et/ou ses employés devront, lors de l'exécution de leur mandat en établissement, se conformer aux prescriptions de cette politique.

IP15 AUTRES

Inscription obligatoire du fournisseur au dépôt direct

Tous les nouveaux fournisseurs doivent s'inscrire au dépôt direct afin de recevoir leur paiement. Toutes les « **Demandes / révisions concernant les dossiers de fournisseurs dans le SIGFM** », formulaire CSC/SCC 1400-03 (R-2014-06), devront être acheminées à GEN-QUE307FOURNISSEURS@CSC-SCC.GC.CA.



FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet: **Modification aux clôtures intérieures**

Numéro de l'invitation: **21301-18-2703934**

Numéro de projet: **320-3603**

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Numéro d'enregistrement d'approvisionnement (NEA) : _____ conformément à l'IG13 des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T) 2017-04-27. Si vous ne le possédez pas, vous pourrez vous le procurer sur le site suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-comme-fournisseur>

Adresse de courriel : _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada, d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de :

_____ \$ taxes applicables en sus

incluant les addendas suivants : _____

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de **60 jours** suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 DURÉE DES TRAVAUX

L'Entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le **15 décembre 2017**.



SA06 LISTE DE SOUS-TRAITANTS

Le soumissionnaire sous-traitera les parties des travaux énumérées dans la liste plus bas aux sous-traitants désignés. Il convient de ne pas apporter de changements à la liste de sous-traitants sans le consentement écrit du représentant ministériel. Advenant le cas qu'au dépôt de la soumission, le soumissionnaire n'aurait pas déclaré ou aurait omis des sous-traitants tel que demandé dans la présente, en court d'exécution du contrat le Canada, représenté par le Ministre de la Sécurité publique Canada pourrait demander des dédommagements ou mettre fin au contrat.

Le soumissionnaire atteste que les soumissions pour les parties des travaux énumérées ci-dessous ont été reçues conformément au règlement local de dépôt de soumissions. Le soumissionnaire comprend que s'il ne respecte pas ledit règlement et les conditions des présentes, sa soumission sera rejetée.

- (1) Sous-traitant:
 Adresse:
 Catégorie de travaux :

- (2) Sous-traitant:
 Adresse:
 Catégorie de travaux :

- (3) Sous-traitant:
 Adresse:
 Catégorie de travaux :

- (4) Sous-traitant:
 Adresse:
 Catégorie de travaux :



SA07 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire
(en lettres moulées)

Signature

Date

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

SA08 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Nom des administrateurs de l'entreprise :

Titre de l'administrateur :

OU

Le soumissionnaire est une société en noms collectifs

Pendant l'évaluation des soumissions, un soumissionnaire doit, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms soumise avec la soumission.